



DEPARTEMENT POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTE PUBLIQUE (PSSP)

LICENCE Action Sociale et Santé
3^{ème} année - 2023-2024

CONTENU DU DOCUMENT

CONTENU DU DOCUMENT	1
PRÉSENTATION DE LA LICENCE ACTION SOCIALE ET DE SANTÉ :	2
CALENDRIER UNIVERSITAIRE ANNÉE 2023-2024.....	3
L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE ET LES COORDINATEURS.....	5
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	6
ORGANISATION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS.....	7
SCOLARITE LICENCE – INFORMATIONS PRATIQUES.....	8
ORGANISATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	10
MODALITES D'ÉVALUATION	11
DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS	13
DÉROULEMENT DU STAGE.....	21
FICHE PROJET DE STAGE	22
LE SERVICE D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE.....	23
PLAQUETTE LANSAD 2023-2024.....	25
PLAN DU PAQUEBOT	27
PLAN DE KERJULAUDE.....	28
CONSIGNES DE SECURITE.....	29
CONNEXION WIFI	30

PRÉSENTATION DE LA LICENCE ACTION SOCIALE ET DE SANTÉ :

La formation Action Sociale et de Santé a une vocation double en permettant :

- d'appréhender les métiers du secteur sanitaire et social, de niveau assistant ou cadre intermédiaire.
- l'acquisition de connaissances et savoir-faire solides sur les publics pris en charge par ces institutions et la gestion organisationnelle de ces dernières.

La formation s'appuie principalement sur cinq unités d'enseignement relevant de champs disciplinaires complémentaires et de même importance :

- Sociologie : Socialisation - Sociologie de l'exclusion - Sociologie de la jeunesse - Sociologie de la vieillesse - Sociologie des organisations - Méthodologie d'enquête
- Psychologie : Psychologie de l'enfant - Neuropsychologie - Ergonomie - Psychologie sociale - Psychologie de la santé - Expérimentation en psychologie
- Politiques sociales et de santé : Santé publique - Promotion de la santé – Politiques du handicap, de la vieillesse, de la jeunesse. Étude de la protection sociale
- Économie, gestion : Économie générale – Comptabilité, gestion – Gestion des ressources humaines - Gestion des associations et des collectivités territoriales
- Droit : Introduction au droit – Connaissance des institutions – Droit administratif – Droit de la famille – Droit du travail – Droit des obligations – Droit de la protection sociale

En troisième année, les étudiants ont la possibilité de choisir entre deux parcours (psychologie ou sociologie).

Admissions :

La licence recrute des titulaires d'un baccalauréat ou du DAEU A ou B. Les étudiants ayant validé une ou deux années post-bac peuvent être candidats à une entrée directe en L2 ou L3 à condition de posséder une formation en lien avec le secteur sanitaire ou social (ex. : DUT Carrières Sociales) ou de connaissances importantes en gestion des organisations (ex. : DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, L1/L2 Gestion/Droit/Éco, BTS avec dominante gestion...).

CALENDRIER UNIVERSITAIRE ANNÉE 2023-2024

Pour obtenir des informations complémentaires, contactez le secrétariat pédagogique de la 3ème année de licence du département Action Sociale et de Santé (ASS) :

Anaïs Henriette

02 97 87 29 33 - anaïs.henriette@univ-ubs.fr

Réunion sur les choix d'activités d'ouverture & ENT (néo-entrant.es) FAQ sur l'ENT FAQ sur les AO FAQ sur les choix de langues - Lansad	Voir informations sur l'intranet de la faculté
Pré-rentrée L3 <i>Votre présence est obligatoire</i>	Jeudi 7 septembre, 15h30, Amphi Massiac
Premier semestre	
Début des cours :	Lundi 11 septembre
Interruption d'automne	Du vendredi 27 octobre au soir Au lundi 6 novembre au matin
Vacances de Noël :	Du vendredi 22 décembre au soir Au lundi 8 janvier au matin
Examens premier semestre, 1 ^{ère} session	Du lundi 18 décembre Au vendredi 22 décembre Et Du lundi 8 janvier Au vendredi 12 janvier
Deuxième semestre	
Début des cours :	Lundi 15 janvier 2024
Vacances d'hiver :	Du vendredi 23 février au soir Au lundi 4 mars au matin
Fin des cours :	Le vendredi 5 avril au soir
Examens second semestre, 1 ^{ère} session	Du lundi 8 avril Au vendredi 12 avril
Vacances de printemps (université) :	Du vendredi 19 avril au soir Au lundi 29 avril au matin
Stage	Stage de 6 semaines sur la période allant du lundi 15 avril au vendredi 31 mai (7 semaines). (Rapport de stage à rendre le mercredi 22 mai)
Examens, 2 ^{ème} session	Du lundi 10 juin Au vendredi 21 juin

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE ET LES COORDINATEURS

- Direction du Département Politiques Sociales et de Santé Publique : Juliette HONTEBEYRIE
- Direction des études de Licence 1 : Olatoyé KOTCHIKPA
- Direction des études de Licence 2 : Claudie ABIVEN
- Direction des études de Licence 3 : Alexandre VAYER

L'équipe pédagogique est constituée majoritairement d'enseignants-chercheurs titulaires (professeurs et maîtres de conférences) et d'enseignants titulaires.

CONTACTS ENSEIGNANTS :

Claudie Abiven
Université de Bretagne-Sud

claudie.abiven@univ-ubs.fr

Arnaud Aldeguer
Université de Bretagne-Sud

arnaud.aldeguer@univ-ubs.fr

Florence Douguet
Université de Bretagne-Sud

florence.douguet@univ-ubs.fr

Juliette Hontebeyrie
Université de Bretagne-Sud

juliette.hontebeyrie@univ-ubs.fr

Olatoyé Kotchikpa
Université de Bretagne-Sud

olatoye.kotchikpa@univ-ubs.fr

Virginie Le Bris-Fontier
Université de Bretagne-Sud

virginie.le-bris-fontier@univ-ubs.fr

Angélique Martin
Université de Bretagne-Sud

angelique.martin@univ-ubs.fr

Sébastien Meineri
Université de Bretagne-Sud

sebastien.meineri@univ-ubs.fr

Thierry Morineau
Université de Bretagne-Sud

thierry.morineau@univ-ubs.fr

Alexandre Vayer
Université de Bretagne-Sud

alexandre.vayer@univ-ubs.fr

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La première année de Licence Action Sociale et de Santé, dont la vocation est de préparer à exercer à des métiers de nature administrative dans le secteur sanitaire et social au sens large, est ouverte à tous les bacheliers. La licence ASS a pour principal objectif d'offrir un contenu de formation relevant de compétences qui sont attendues par les emplois de coordination, de gestion et de management des activités sanitaires et sociales. Elle ne prépare pas les personnes à s'orienter vers des métiers de travailleurs sociaux ou des formations paramédicales mais vers des métiers où existent des services de coordination et de gestion impliquant ces personnels.

Principaux débouchés :

- ✓ Collectivités territoriales (sur concours ou contrats) : rédacteur ou attaché territorial pour de nombreux postes relevant du secteur sanitaire et social au niveau départemental ou local (ex. : inspecteur responsable du suivi des établissements sociaux et médico-sociaux, responsable du secteur petite enfance, directeur de l'insertion...).
- ✓ Associations et services du secteur sanitaire, social et de l'emploi : assistant technico-administratif, assistant responsable de projet, assistant chargé de développement social, chargé d'études ou d'opération de développement, coordonnateur de dispositif de développement et de schémas locaux (ex. : insertion professionnelle des handicapés, services de maintien à domicile des personnes âgées...).
- ✓ Établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics ou privés : adjoint ou attaché d'administration hospitalière, cadre administratif, adjoint de direction d'établissement sanitaire et social (ex. : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, centres socio-éducatifs, foyers d'hébergement...).
- ✓ Établissements publics ou privés du secteur de l'emploi : personnel d'encadrement de Pôle Emploi, conseiller en insertion professionnelle...
- ✓ Mutuelles et organismes de sécurité sociale : personnel d'encadrement, chargé de mission ou de projet, conseiller de clientèle ou commercial.
- ✓ Dans le secteur privé : assistant de ressources humaines, conseiller et/ou responsable de secteur dans une agence de travail temporaire, assistant de services de promotion des services à la personne.

Poursuite des études :

Le Master Intervention et Développement Social (IDS) de l'UBS constitue une filière adaptée aux étudiants de la licence Action Sociale et de Santé souhaitant poursuivre leurs études dans le management social. Un accès à d'autres Masters de l'UBS pour lesquels une connaissance en management social et du travail est requise sont également envisageables (ex. : Master Management des Ressources Humaines). L'accès à d'autres Masters hors de l'UBS demandant des connaissances préalables en management social, de santé et du travail sont également possibles (Santé Publique, Action Sociale, Prévention, Ressources Humaines...).

ORGANISATION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés en semestres sous forme d'unités individuellement capitalisables par année (**UE**) et affectées d'un nombre de crédits **ECTS** (« crédits européens de transfert »). Chaque année de la Licence se compose de 12 unités d'enseignements (UE) réparties de manière égale sur les deux semestres. Le descriptif des différentes UE est disponible dans les pages suivantes du présent livret.

Les cours sont donnés sous forme de CM (cours magistraux) destinés à l'ensemble des étudiants, d'autres sous forme de TD (travaux dirigés) pour des groupes d'environ 40 étudiants. La répartition des étudiants dans les différents groupes de TD est faite en septembre par le Directeur de Etudes et devra être impérativement respectée.

Les emplois du temps hebdomadaires sont disponibles après la réunion de prérentrée, sur le tableau d'affichage dans le Hall du Paquebot et sur l'Environnement Numérique de Travail de chaque étudiant

L'inscription pédagogique est obligatoire pour chaque année et elle est faite en septembre pour les deux semestres :

- Elle entraîne l'inscription aux examens des 2 sessions pour chaque semestre
- Elle s'effectue lors de la semaine de prérentrée à l'issue de la réunion d'information (présence obligatoire et indispensable).

Dans la mesure du possible, les informations nécessaires pour le bon déroulement de l'année universitaire sont disponibles sur le tableau d'affichage du Département, Hall du Paquebot au rez-de-chaussée. Il est indispensable pour les étudiants de consulter le plus souvent possible ces tableaux ainsi que leur Environnement Numérique de Travail.

Les modalités d'examens et la charte des examens sont affichées sur le même panneau, ainsi que le calendrier des examens.

Toute situation particulière devra être matérialisée sous forme d'un contrat pédagogique. Tout changement dans le contrat pédagogique qui ne sera pas validé par le directeur des études et dont le secrétariat pédagogique ne sera pas informé empêchera la saisie des notes au moment des examens.

SCOLARITE LICENCE – INFORMATIONS PRATIQUES : REPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES

1. Contrat pédagogique

Tou-te-s les étudiant-e-s doivent s'inscrire « pédagogiquement », c'est-à-dire remplir le « contrat pédagogique » remis lors de la réunion de pré-rentrée. Ce document est indispensable à l'administration pour connaître votre choix d'option en langue vivante (LANSAD) et en activité d'ouverture (AO) puis vous affecter un groupe. Si vous n'avez pas pu assister à la pré-rentrée ou y rendre votre contrat, il est impératif de se rapprocher au plus tôt de votre directrice ou directeur d'études ou bien de votre secrétariat pédagogique.

En parallèle, chaque étudiant-e de licence doit compléter le contrat de réussite CONPERE sur son environnement numérique de travail (ENT). Celui-ci permet notamment, le cas échéant, d'apporter des précisions sur votre statut et sur vos aménagements d'études (inscription dans un autre cursus, pratique sportive ou artistique intensive, non-assidu-e, etc). Il est signé numériquement par l'étudiant puis par la directrice ou le directeur d'études pour validation.

2. Assiduité (et étudiants boursiers)

Tout-e étudiant-e est soumis-e à une obligation d'assiduité aux cours, aux évaluations de contrôle continu ainsi qu'aux examens.

Si vous êtes **boursière.sier**, un manquement à cette obligation peut entraîner la suspension du versement de la bourse ainsi que le remboursement des sommes déjà versées.

3. Statut d'étudiant-e non-assidu-e

Les étudiant-e-s exerçant une activité professionnelle supérieure à 10 heures par semaine peuvent bénéficier du statut d'étudiant-e non-assidu-e afin de leur permettre de concilier leur travail salarié et leurs études. Pour en bénéficier, il convient de déposer une demande accompagnée des pièces justificatives auprès du secrétariat de scolarité de votre département de formation. En cas d'acceptation par la directrice ou le directeur de votre année d'études, vous êtes autorisé-e à ne pas assister à partie ou totalité des enseignements. Vous devrez vous présenter aux mêmes examens partiels et terminaux que les étudiant-e-s assidu-e-s. Des modalités particulières peuvent s'appliquer dans le cas de matières contenant du contrôle continu (se reporter aux tableaux des modalités de contrôle des connaissances de l'année concernée).

Les étudiant-e-s boursières.siers ne peuvent en aucun cas prétendre au statut non-assidu.

4. Evaluations

Les examens de contrôle continu se déroulent tout au long de chaque semestre.

Une session d'examens est organisée à l'issue de chacun des deux semestres : les examens dits « partiels » à l'issue du premier semestre et les examens dits « terminaux » à l'issue du second. Les périodes auxquelles ils se déroulent sont indiquées sur le calendrier universitaire et les dates sont communiquées au moins 15 jours avant la première épreuve par voie d'affichage et par courriel sur votre adresse étudiante. Veillez à consulter régulièrement le panneau d'affichage, vos courriels et l'ENT pour d'éventuels changements de salles. La présence devant la salle d'examen est obligatoire 15 minutes avant le début de l'épreuve. Les étudiants devront impérativement présenter leur carte d'étudiant-e.

L'absence aux examens, qu'il s'agisse d'un contrôle continu ou d'un examen terminal, même justifiée par un certificat médical, n'ouvre droit à aucune épreuve de rattrapage et est sanctionnée par un 0/20.

Tout-e étudiant-e est réputé-e avoir pris connaissance du règlement des études et des examens, qui détaille le fonctionnement des formations et renseigne, notamment, sur les procédures de recours ou les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude. Celui-ci est consultable dans l'espace « UFR LLSHS, Scolarité » de la plateforme pédagogique Moodle, elle-même accessible via l'ENT.

5. Résultats et validation de la Licence

Une unité d'enseignement (UE) est validée lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation entre les matières (affectées de leur coefficient) constitutives de l'UE.

Le semestre est validé lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation entre UE (affectées de leur coefficient) constitutives de celui-ci.

L'année est validée lorsque l'étudiant obtient la moyenne générale, y compris par compensation des semestres constitutives de celle-ci.

La Licence est validée à la condition que chaque année de licence (L1, L2, L3) soit validée.

6. Seconde session dite « de rattrapage »

En cas d'échec à la première session, l'étudiant doit se présenter à la seconde session, dite « de rattrapage ».

IL ou elle ne repasse alors **que** les épreuves auxquelles il.elle **n'a pas obtenu la moyenne dans les unités non acquises**.

Ainsi, si vous avez validé un semestre, vous ne pouvez et ne devez présenter aucune des épreuves de ce semestre, quand bien même il y aurait des matières dans lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne. Dans le ou les semestres non obtenus, vous ne devrez et ne pourrez repasser que les épreuves pour lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne qui se trouvent dans les UE dans lesquelles vous n'avez pas obtenu la moyenne. En effet, une UE validée est acquise à vie et ne peut ni ne doit être repassée.

Mais attention, inversement, une note de matière supérieure à la moyenne n'est conservée que d'une session d'examens à l'autre. En cas d'échec à l'UE, au semestre et à l'année dont elle fait partie, il faudra la repasser l'année suivante.

Les notes de la seconde session se substituent à celles de la première, même si elles sont inférieures. Ainsi, si un-e étudiant-e ne se présente pas en session 2 à une épreuve à laquelle il ou elle devait se présenter, la note de 0 remplace la note obtenue en session 1.

7. Consultation des copies

À l'issue de chacune des deux sessions d'examens, les étudiant-e-s pourront consulter leurs copies auprès des enseignant-e-s concerné-e-s, à la date fixée par les directeurs d'études et consultable sur le panneau d'affichage ou communiquée par courriel. Il n'y aura aucune consultation individuelle au secrétariat.

8. Ajourné-e Autorisé-e à Continuer (AJAC)

À l'issue des délibérations de la session 2, les étudiant-e-s ajourné-e-s ayant acquis un semestre et 15 ECTS du semestre non-acquis peuvent être autorisé-e-s par le jury d'année à s'inscrire dans l'année supérieure (de la même mention de licence L2 ou L3). Dès lors, ils sont dits Ajourné-e Autorisé-e à Continuer et sont autorisés à suivre les cours de l'année supérieure. Néanmoins, il leur faudra obtenir le semestre manquant avant de pouvoir se présenter aux examens de l'année supérieure. Un document contractuel, élaboré par les deux directeurs d'études concernés et contresigné par l'étudiant stipule les UE ou semestre à passer obligatoirement en session 1 puis en session 2.

Se renseigner auprès des directeurs d'études et/ou du secrétariat.

Toutes les informations concernant la scolarité se trouvent sur votre ENT, plateforme Moodle : <https://moodle.univ-ubs.fr/course/view.php?id=2475> R

Semestre 5

UE 1 Psychologie

UE 2 Sociologie

UE 3 Politiques sociales et de santé

UE 4 Économie - Gestion

UE 5 Droit

UE 6 Activités d'ouverture et langue vivante

Semestre 6

UE 1 Parcours Psychologie ou Parcours Sociologie au choix

UE 2 Autonomie et promotion de la santé

UE 3 Jeunesse et exclusion

UE 4 Économie et Gestion / Droit

UE 5 Stage

UE 6 Langue vivante

MODALITES D'EVALUATION

SEMESTRE 5

COEFF UE	Intitulé UE	Intitulé Matières	Nombre d'heures		Modalités de contrôle	Coefficient	Modalités de contrôle	Coefficient
			CM	TD				
2	Psychologie	Psychologie sociale	12,00	10,00	écrit 1 h 30	1	écrit 1 h 30	1
		Méthodologie	12,00	14,00	contrôle pratique	1	écrit 1 h 30	1
2	Sociologie	Sociologie de la jeunesse	10,00	8,00	écrit 1 h 30	1	écrit 1 h 30	1
		Sociologie de la vieillesse	10,00	8,00	écrit 1 h 30	1	écrit 1 h 30	1
		Méthode d'enquête : entretien	6,00	6,00	écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
2	Politiques sociales et de santé	Valorisation de soi		12,00	contrôle pratique	1	écrit 1 h	1
		Connaissance du terrain de l'action sociale	4,00	12,00	contrôle pratique	1	oral	1
		Communication appliquée au social	4,00	16,00	contrôle pratique	1	oral	1
2	Economie-gestion	Economie de la santé	12,00		écrit 1 h 30	1	écrit 1 h 30	1
		Gestion comptable des établissements	16,00	8,00	écrit 1 h 30	1	écrit 1 h 30	1
2	Droit	Cadre juridique des établissements médico-sociaux et sanitaires	14,00		écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
		Cadre juridique de l'action sociale	14,00		écrit 1h30	1	écrit 1h30	1
1	UEC + LV	Anglais		18,00	CC expression orale (coef1) CC compré orale (coef1) CT écrit (coef2)	1	oral	1
		AO			Voir AO	1	Voir AO	1

SEMESTRE 6

COEFF UE	Intitulé UE	Intitulé Matières	Nombre d'heures		Modalités de contrôle	Coefficient	Modalités de contrôle	Coefficient
			CM	TD				
2	Parcours psychologie	Ergonomie et handicap	8,00	6,00	contrôle pratique	1	écrit 1 h 30	1
		Ingénierie psycho-sociale : concepts	10,00	6,00	écrit 1 h 30	1	écrit 1 h 30	1
		Ingénierie psycho-sociale : méthodes	8,00	10,00	contrôle pratique	1	écrit 1 h 30	1
	OU							
	Parcours sociologie	Sociologie de l'exclusion	10,00	8,00	écrit 1 h 30	1	écrit 1 h 30	1
		Sociologie du handicap	10,00	8,00	écrit 1 h 30	1	écrit 1 h 30	1
Méthode d'enquête : l'observation		6,00	6,00	contrôle pratique	1	écrit 1 h 30	1	
2	Autonomie et promotion de la santé	Politique du handicap	12,00	4,00	écrit 1 h 30	1	écrit 1 h 30	1
		Politique des personnes âgées	12,00	4,00	écrit 1 h 30	1	écrit 1 h 30	1
		Promotion de la santé		16,00	contrôle pratique	1	écrit 1 h	1
2	Jeunesse et exclusion	Politique enfance et jeunesse	10,00	8,00	écrit 1 h 30	1	écrit 1 h	1
		Politique de lutte contre l'exclusion	10,00	8,00	contrôle pratique	1	écrit 1 h	1
2	Economie et Gestion / Droit	Gestion et droit des associations	12,00	12,00	écrit 2 h	1	écrit 1 h	1
		Gestion et droit des collectivités territoriales	12,00	12,00	écrit 1 h 30	1	écrit 1 h	1
2	Stage	Stage d'observation professionnelle			Compte rendu de stage	1		
1	UEC + LV	Anglais		18,00	CC expression orale (coef1) CC compré orale (coef1) CT écrit (coef2)	1	oral	1
		AO			dispense car stage long			

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 5

UE 1 : PSYCHOLOGIE

Psychologie sociale :

L'enseignement de psychologie sociale de L3 aborde le lien entre ce que les gens pensent et ce qu'ils font, i.e. : le lien entre les croyances et les comportements. Pour ce faire, différents modèles théoriques permettant de prédire l'émergence et / ou le maintien d'un comportement donné sont passés en revue et comparés sur la base des hypothèses de départ de leurs auteurs, et des résultats des recherches les mettant à l'épreuve dans les domaines de la santé, de l'environnement ou encore de l'aide à autrui. Ces modèles sont ceux de l'action raisonnée, du comportement planifié, des comportements interpersonnels, de l'activation des normes morales, de l'intériorisation des normes sociales, de l'engagement et de la dissonance cognitive.

Méthodologie :

L'enseignement de méthodologie aborde les méthodes de recherche (corrélacionnelle et expérimentale) et de traitements statistiques des données en lien avec le contenu théorique de l'enseignement de psychologie sociale (tests paramétriques et non paramétriques de comparaison de moyenne et de rang, fiabilité d'échelle et corrélation)

L'évaluation sous la forme d'un contrôle pratique se déroulera sur poste informatique lors de la dernière séance de TD. Elle consistera en l'analyse statistique descriptive et inférentielle d'un jeu de données.

UE 2 : SOCIOLOGIE

Sociologie de la jeunesse :

Cet enseignement amènera les étudiants à comprendre l'intérêt d'une perspective sociologique critique à l'égard de la manière dont notre société invente, structure et reproduit cette catégorie sociale. Il rappellera les conditions sociales de production de "la jeunesse" dans notre société et présentera certaines thématiques centrales illustrant la réalité plurielle de cette catégorie sociale :

- " la jeunesse " comme catégorie de pensée socialement constituée ;
- les jeunes et le système scolaire ;
- jeunesse de classe et jeunesses au pluriel (conditions et styles de vie, expériences temporelles) ;
- rapports à l'emploi et nouvelles formes d'encadrement des jeunes des classes populaires ; la socialisation politique...

Sociologie de la vieillesse :

Pour le fondateur de la sociologie française, Emile Durkheim, l'une des premières tâches du sociologue consiste à écarter les prénotions, c'est-à-dire des « représentations schématiques et sommaires [...] dont nous nous servons pour les usages courants de la vie » (*Les règles de la méthode sociologique*, 1895). Cet enseignement vise à déconstruire les représentations - majoritairement négatives - relatives au vieillissement et aux vieilles personnes et à rendre compte de l'hétérogénéité de cette population. Pour atteindre cet objectif, les CM et les TD prendront appui sur des apports issus des différentes sciences humaines et sociales (sociologie, mais aussi démographie, anthropologie, etc.) tout en croisant éléments théoriques (concepts, modèles d'analyse, etc.) et éléments empiriques (données quantitatives et qualitatives issues d'enquêtes et de recherches).

Méthode d'enquête : l'entretien

Dans le cadre d'une enquête sociologique, l'entretien vise à mettre au jour des catégories de pensée, des processus sociaux... Le cours magistral (CM) et les travaux dirigés (TD) de méthodologie de l'entretien porteront sur les conditions de validité de la mise en place de l'entretien comme méthode sociologique. Il s'agira d'en comprendre les références théoriques (courants sociologiques, construction et statut de l'objet...), et de définir les éléments de terrain nécessaires à la conception et à la réalisation d'un entretien (définition de la population, construction d'une grille et conduite d'entretien...), ainsi qu'aux résultats (après saturation des données) et analyses.

Ce cours (CM + TD) vise ainsi la maîtrise des principes et méthode relatifs à la réalisation d'un entretien dans le cadre d'une analyse sociologique.

UE 3 : POLITIQUES SOCIALES ET DE SANTE

Valorisation de soi :

"J'étais frustrée et je ne trouvais plus de 'sens' dans mon ancien poste", témoigne Laura. De son aveu, la période de confinement lui a donné l'occasion de réfléchir à "ce qui la passionne et la rend heureuse". Depuis le confinement, beaucoup de gens sont en perte de repères quant à la finalité de leur travail, leur quotidien professionnel, leur épanouissement. Être épanoui professionnellement, c'est intégrer le travail à ses composantes servant à nous épanouir au quotidien, aussi bien personnellement que professionnellement. Pour cela, il est nécessaire de SE connaître afin de trouver le poste qui correspond le plus à ses aspirations. Une fois le bilan personnel effectué, nous ciblerons l'environnement professionnel le plus adéquate, trouver, analyser une offre d'emploi et se démarquer des autres candidats.

L'évaluation prendra la forme d'un contrôle pratique (modalités à définir)

Connaissance du terrain de l'action sociale :

Cet enseignement vise à poursuivre la connaissance du secteur social par des investigations et une réflexion sur des thématiques ciblées en lien avec l'actualité et l'évolution du cadre institutionnel.

L'évaluation prendra la forme d'un contrôle pratique :

Ecriture par groupe d'un article d'investigation sur la même thématique que « communication »

L'article devra faire minimum 2 pleines pages format magazine (recherche documentaire, personnes ressources, état des lieux, problématique développée) + recherche de publication dans la presse et sur site Web

Communication appliquée au social :

A partir d'un projet à mettre en œuvre, rédaction de compte-rendu de réunion, lettres officielles, création d'affiche, de flyer, de plaquettes d'informations.

L'évaluation prendra la forme d'un contrôle pratique :

Création d'un outil communication à destination d'un partenaire (clip vidéo, radio, concours, reportage, etc.) et présentation en soutenance de la méthodologie, des obstacles et de l'analyse.

UE 4 : ECONOMIE ET GESTION

Économie de la santé :

L'objectif de cet enseignement est de comprendre le fonctionnement des systèmes de santé en y intégrant des considérations économiques. L'étudiant sera amené à développer une réflexion afin de pouvoir expliquer les fondements économiques de la santé et les choix qui peuvent être faits en matière d'arbitrages financiers. Il sera porté une attention particulière à la relation entre l'état et les organismes concourant à la santé.

Gestion comptable des établissements :

Gestion budgétaire, comptable et financière des établissements publics de santé et des établissements médico-sociaux : règles comptables générales et procédure budgétaire

UE 5 : DROIT

Cadre juridique des établissements médicaux-sociaux et sanitaires :

Ce cours traitera de la planification (schémas), des missions, des modalités d'organisation, du financement, des publics accueillis, et des principaux textes qui encadrent la vie de ces établissements, sans oublier la question du partenariat et des relations avec les autorités de tutelle (ARS / Conseil Départemental)

Cadre juridique de l'action sociale :

Cet enseignement traitera des points suivants : historique de l'action sociale, passage de l'obligation morale à l'obligation juridique, diversité des interventions, conditions de mise en oeuvre, publics concernés et surtout la question du partage de compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat, le rôle du secteur associatif, les droits des usagers.

UE 6 : ACTIVITE D'OUVERTURE ET LANGUE VIVANTE

Activité d'ouverture :

Voir catalogue des AO

Anglais :

Ce TD aura pour but d'améliorer la pratique de la langue anglaise pour communiquer et faire face aux diverses sollicitations de la vie quotidienne à l'étranger.

Activités orales (discussions, débats, jeux de rôle) à partir de supports écrits divers (extraits de presse, d'ouvrages, de sites Internet,...).

Travail du vocabulaire, de la grammaire, de la compréhension, de l'expression. Les sujets traités concernent l'anglais général et l'anglais en relation avec la filière Politiques sociales et de santé publique.

Semestre 6

UE 1 : PARCOURS PSYCHOLOGIE

Ergonomie et handicap :

Cet enseignement présente les principales formes de déficiences porteuses d'un handicap : déficience auditive, visuelle, motrice, mentale, psychique et maladies invalidantes. Les mécanismes physiologiques et les conséquences cognitives liés à ces déficiences seront abordés. À partir de ce descriptif, différentes formes d'aides techniques et humaines permettant d'assister les personnes handicapées seront présentées. Le modèle théorique SOC (Sélection, Optimisation, Compensation) servira de fil conducteur pour guider les étudiants dans la conception d'environnements ergonomiques facilitant la vie des personnes handicapées. Les travaux dirigés porteront sur la conception par les étudiants d'une maquette numérique d'un environnement ergonomique, ou – au choix, sur la conception d'une application logicielle sur smartphone à destination de personnes handicapées.

Ingénierie psycho-sociale : concepts

L'ingénierie psycho-sociale peut se définir selon Oskamp et Schultz (1998) comme « *Les applications des méthodes, théories, principes ou résultats de recherche en psychologie sociale à la compréhension et la solution de problèmes sociaux* ». L'enseignement reviendra sur des concepts fondamentaux de la psychologie sociale et présentera des recherches ayant tenté, sur leur base d'avancer dans la compréhension et la résolution de problème sociaux et / ou sociétaux.

Ingénierie psycho-sociale : méthodes

L'enseignement présentera les méthodes et phases d'investigations d'une démarche d'ingénierie psychosociale, permettant d'isoler un concept théorique clé à mobiliser, de l'opérationnaliser et de mesurer son apport à la résolution du problème posé.

L'évaluation sous la forme d'un contrôle pratique consistera en l'élaboration d'un dossier en groupe (10 à 15 pages), et la présentation d'un diaporama (10 à 15 minutes de présentation) lors des dernières séances de TD, rendant compte d'une mini recherche visant à répondre à une problématique appliquée, issue du stage de fin d'année..

OU

UE 1 : PARCOURS SOCIOLOGIE

Sociologie de l'exclusion :

Le cours de sociologie de l'exclusion vise à la compréhension de l'exclusion dans ses dimensions sociales et sociologique. Il cherche à définir les contours de ce phénomène, en le replaçant dans différents contextes sociaux (historiques, politiques, géographiques...) et à montrer en quoi celui-ci permet également d'aborder les questions des représentations sociales et des fonctionnements et dysfonctionnements de la société (CM). Il introduit, par la voie de l'analyse de l'exclusion, différentes théories et concepts sociologiques portant sur les rapports sociaux, la structure sociale, les normes, les institutions, sociales... Ainsi, familiarisés-es avec ces concepts, approches théories et sociologiques, les étudiants-es auront à les mobiliser lors de lectures ou analyses de documents (TD)...

Sociologie du handicap :

Ce cours proposera une approche pluridisciplinaire et transversale des questions relatives au handicap dans notre société. Sur la base de données théoriques et empiriques, plusieurs thématiques seront présentées :

- la démographie de la population handicapée en France ;
- les représentations sociales attachées au handicap (processus de stigmatisation) ;
- l'organisation non-institutionnelle du maintien à domicile des personnes dépendantes et handicapées (rôle des proches).

Méthode d'enquête : l'observation :

Parmi les différentes techniques de recueil de données à disposition de la sociologie pour connaître les pratiques sociales, l'observation directe conduite par le chercheur présent dans la situation étudiée est celle qui permet - sous réserve de respecter certains principes - de saisir au mieux la réalité de ces pratiques. Cet enseignement a pour objectif de présenter, dans une perspective à la fois théorique et pratique, l'une des plus anciennes méthodes de la recherche qualitative. Au fil des CM et des TD, seront abordés les fondements et différentes formes possibles de l'observation en sociologie ainsi que les modalités, outils et étapes d'une enquête reposant sur l'usage de cette technique.

L'évaluation prendra la forme d'un dossier collectif réunissant les mini-exercices réalisés au fil des séances afin d'appréhender et de mettre en application l'observation directe en sociologie.

UE 2 : AUTONOMIE ET PROMOTION DE LA SANTE

Politique du handicap :

Cet enseignement fait état des réponses institutionnelles proposées dans notre pays pour la prise en charge des personnes handicapées. Les exercices menés dans le cadre des travaux dirigés (sur la base d'études de cas et de documents) conduiront les étudiants à aborder les thématiques suivantes :

- les nomenclatures et les outils d'évaluation du handicap (classification internationale des handicaps) ;
- les dispositifs réglementaires et législatifs ;
- les prestations financières ;
- les services sociaux et médico-sociaux ;
- les organismes et les structures (
- les acteurs et les intervenants professionnels oeuvrant dans le secteur du handicap.

Politique des personnes âgées :

Cet enseignement présentera (à l'image du précédent) les réponses institutionnelles proposées dans notre pays pour la prise en charge des personnes âgées. Les exercices menés dans le cadre des travaux dirigés (sur la base d'études de cas et de documents) conduiront les étudiants à aborder les thématiques suivantes :

- les nomenclatures et les outils d'évaluation de la dépendance (grille AGGIR) ;
- les dispositifs réglementaires et législatifs ;
- les prestations financières ;
- les services sociaux et médico-sociaux ;
- les organismes et les structures (
- les acteurs et les intervenants professionnels oeuvrant dans le secteur des personnes âgées.

Promotion de la santé :

Ce TD aura pour but de présenter et de faire partager les concepts, les méthodes et les stratégies de l'éducation pour la santé.

Thèmes abordés :

- Appropriation des concepts « santé », « déterminants de la santé », « éducation »
- Introduction à la mise en pratique d'une démarche de promotion de la santé
- Identification des différentes stratégies d'éducation pour la santé

L'évaluation prendra la forme d'un contrôle pratique :

Une note sur 3 travaux collectifs

Chaque travail comporte un écrit et un oral

L'ensemble des réalisations se fait pendant les séances (d'où assiduité nécessaire) avec un travail soutenu étape par étape par l'intervenant

UE 3 : JEUNESSE ET EXCLUSION

Politique enfance et jeunesse :

Cet enseignement présente les dispositifs de protection de l'enfance administrative et judiciaire ainsi que leurs principaux acteurs (ASE, PJJ , Secteur Associatif) ainsi que les mesures d'action sociale, éducative et culturelle en direction de la jeunesse. Les travaux réalisés dans le cadre de ces séances amèneront les étudiants à mieux appréhender les textes législatifs et réglementaires en matière de protection de l'enfance (ex. : le code de l'action sociale et des familles, le code civil), les services et les acteurs sociaux et médico-sociaux oeuvrant dans ce domaine, ainsi que les problématiques concernant plus spécifiquement ces catégories de la population (l'enfance maltraitée, les difficultés d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, l'organisation des loisirs, etc.).

En outre, il sera fait référence à la territorialisation de ces politiques publiques (ex. : la mise en place des services jeunesse et des actions en direction des jeunes à l'échelle locale) ainsi qu'à l'historique des politiques jeunesse et de l'éducation populaire, ainsi que la construction des cultures juvéniles qui amène leur prise en compte par les pouvoirs publics dans le domaine des pratiques culturelles (musique, etc.)

Politique de lutte contre l'exclusion :

Cet enseignement a pour objectifs de montrer en quoi la pauvreté et l'exclusion sociale sont des phénomènes difficiles à appréhender et d'analyser l'incidence de cette complexité sur l'évolution des politiques sociales en France. Le contenu de ces politiques sera étudié à travers la diversité et la complémentarité des instruments de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et leur efficacité sera questionnée. La place du monde associatif en tant qu'opérateur particulier de la lutte contre les exclusions sera illustrée.

Les TD, quant à eux permettront aux étudiants d'approfondir, dans le cadre de travaux de groupe, leurs connaissances et compréhension de différentes catégories de populations confrontées à des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale

La visée du TD est de faire découvrir aux étudiants, des publics souvent « oubliés » des politiques sociales, d'analyser leurs problématiques; de présenter les réponses institutionnelles dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté et les exclusions ; d'en interroger les limites et les paradoxes. Les étudiants seront amenés à produire un écrit et à réaliser un exposé présentant les résultats de leur travail de recherche.

Modalités de l'évaluation

L'évaluation prendra la forme d'un contrôle pratique selon les modalités suivantes :

-**Production écrite** présentant et questionnant (limites, paradoxes, enjeux) les réponses institutionnelles (acteurs, dispositifs) en lien avec l'analyse des problématiques spécifiques d'une catégorie de population en situation de vulnérabilité sociale.

-**Présentation orale** appuyée par un diaporama (10 minutes).

UE 4 : ECONOMIE ET GESTION

Droit et gestion des associations :

Cet enseignement doit permettre aux étudiants d'appréhender les particularités du fonctionnement des associations loi de 1901, notamment au plan de la gestion.

Thèmes traités :

- Le secteur associatif en France (aperçu général).
- Les aspects juridiques et administratifs des associations (règles de création, dissolution, organisation statutaire des pouvoirs de gestion).
- Les aspects économiques (plan comptable 1999, spécificités découlant de la loi de 1901 dans le domaine de la gestion fiscale et sociale).

Droit et gestion des collectivités territoriales :

- Les collectivités territoriales en France : notion de collectivité territoriale, compétences, administration et organisation, élus locaux, contrôle de légalité, coopération entre collectivités.
- Les finances publiques : principes, séparation des fonctions, documents budgétaires, procédures d'élaboration des budgets, contrôle juridictionnel.

UE 5 : STAGE

Stage :

Mise en situation professionnelle de 6 semaines (210 heures). Stage d'observation participante qui peut être fait, au choix des étudiants, en France (diverses modalités envisageables : stages en fin de cycle mais aussi possibilité d'une activité bénévole ou rémunérée d'une durée minimale équivalente à 30 journées ou 210 heures de travail dans le courant de l'année) ou à l'étranger (recherche par l'étudiant lui-même de son terrain de stage et des moyens de le financer ; possibilité pour lui de passer par l'intermédiaire d'organismes spécialisés proposant des stages ou des séjours en immersion avec activités bénévoles ou rémunérées). Le stage est l'occasion pour les étudiants de repérer les caractéristiques des populations prises en charge et de comprendre les logiques d'intervention auprès de ces populations. Une démarche active de recherche de stage est demandée.

Compte-rendu de stage :

Réalisation d'un compte-rendu analytique du déroulement du stage, montrant la capacité de l'étudiant à prendre du recul par rapport à la réalité vécue, à appréhender l'environnement dans lequel il évolue.

Anglais :

Ce TD aura pour but d'améliorer la pratique de la langue anglaise pour communiquer et faire face aux diverses sollicitations de la vie quotidienne à l'étranger.

Activités orales (discussions, débats, jeux de rôle) à partir de supports écrits divers (extraits de presse, d'ouvrages, de sites internet,...).

Travail du vocabulaire, de la grammaire, de la compréhension, de l'expression. Les sujets traités concernent l'anglais général et l'anglais en relation avec la filière Politiques sociales et de santé publique.

DÉROULEMENT DU STAGE

Le stage de licence est un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 6 semaines. Il se déroulera sur la période du 15 avril au 31 mai 2024. Vous disposez de 7 semaines pour effectuer vos 6 semaines de stage.

Il s'agit d'un stage d'observation participante qui peut être fait au choix en France ou à l'étranger.

Il est à noter que pour les stages à l'étranger, une procédure particulière est à respecter et il est donc essentiel que l'étudiant se mette en relation avec son responsable d'année le plus rapidement possible.

Le stage doit être l'occasion pour les étudiants de repérer les caractéristiques des populations prises en charge et de comprendre les moyens et logiques d'intervention auprès de ces populations.

Il ne doit pas s'agir d'un simple stage d'observation passive consistant à rédiger un rapport à partir de l'analyse de documents mais plutôt d'un stage d'observation participante consistant en une immersion dans la structure par la participation, dans la mesure du possible, à un maximum de tâches pour mieux appréhender le travail réalisé et les caractéristiques du public pris en charge.

Pour le stage, différentes modalités sont envisageables : stages en fin de cycle mais aussi possibilité d'une activité bénévole ou rémunérée d'une durée minimale équivalente à 30 journées ou 210 heures de travail dans le courant de l'année. Selon les cas ces modalités peuvent donner lieu à l'établissement d'une convention (se renseigner au secrétariat).

Le stage de 3^{ème} année ne donne pas lieu à soutenance orale. Le rapport prend la forme d'un compte-rendu de 6 à 10 pages.

Le compte-rendu de stage est un exercice de réflexion et de rédaction d'où le nombre de pages réduit. Les consignes relatives à la réalisation de ce travail vous seront précisées ultérieurement.

Les étudiants doivent mener une démarche active de recherche de stage, le département PSSP n'est pas tenu de fournir des stages aux étudiants.

Le compte-rendu devra être déposé au secrétariat d'année **au plus tard le mercredi 22 mai avant 12h, soit la semaine avant la fin de la période de stage.**

La liste nominative des tuteurs de stages sera communiquée aux étudiants au cours du mois de septembre. Chaque étudiant devra compléter la fiche projet figurant p. 22 de ce dossier afin de faire part à son tuteur de stage de son choix concernant la modalité de réalisation du stage.

Une fois que vous aurez trouvé votre stage vous devrez remettre cette fiche à votre tuteur pour qu'il valide votre projet. Cette validation est OBLIGATOIRE pour que vous puissiez éditer votre convention de stage.

En fonction des choix effectués sur la nature du stage il est possible qu'un tuteur de stage différent vous soit affecté par la suite pour tenir compte des spécialités des membres de l'équipe enseignante.

La durée et les dates des stages sont arrêtées chaque année par l'équipe pédagogique du département PSSP ; les étudiant.e.s ont l'obligation de se conformer au calendrier fixé pour ces dates et durée, ainsi que de respecter au préalable le déroulement et les délais de validation de leur convention de stage, sans laquelle il.elle.s ne peuvent intégrer leur structure d'accueil.

FICHE PROJET DE STAGE

(A remettre à votre tuteur de stage dès que vous avez trouvé votre stage ou choisi une autre formule)

NOM :

PRENOM :

Nom du tuteur de stage :

Modalité envisagée :

Stage de 6 semaines

Autre modalité

Structure concernée :

Nom :

Adresse :

Présentation :

Activité envisagée ou thème du stage (en quelques lignes) :

Volume horaire de l'activité sur l'année (lors de la remise du rapport de stage vous joindrez un justificatif permettant d'attester de la réalisation du volume prévu) :

Expliquez, en une dizaine de lignes, en quoi l'activité proposée ou le lieu de stage choisi présentent un **intérêt pédagogique** dans le cadre de la formation. Présenter notamment ce que cette activité ou ce stage peuvent vous apporter en termes de savoir, savoir-être et savoir-faire en lien avec le contenu de la formation.



L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'ORIENTATION À L'UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD

*On t'accompagne
dans tes projets !*

Toute l'équipe accueille et propose un conseil personnalisé aux étudiants dans le cadre d'une orientation ou d'une réorientation, mais aussi dans le cadre de leur insertion professionnelle. L'équipe du service apporte également une aide auprès des étudiants souhaitant réaliser un projet d'entreprise et développer leur esprit d'innovation et leur réseau.

1. NOS RESSOURCES À VOTRE DISPOSITION

✓ **Préparez votre projet, consultez nos ressources documentaires**

L'espace ressources est une base de ressources documentaires utiles à la construction de son projet personnel et professionnel. Elle permet d'explorer les formations, les métiers, les études et leurs débouchés. (<https://suiqip.centredoc.fr/>)

✓ **Besoin d'un coup de pouce pour trouver un stage, un emploi ou une alternance ? Inscrivez-vous sur la plateforme Jobteaser.** Retrouvez toutes les offres sur la plateforme. (<https://connect.jobteaser.com/>)

✓ **Vous souhaitez découvrir le devenir des diplômés et les poursuites d'études ?**

Consultez les livrets numériques ou rendez-vous sur la page dédiée à chaque formation rubrique « Documents ».

✓ **Un stage à réaliser ? A la recherche d'une alternance ? Venez retirer votre livret « Ma recherche de stage », « Ma recherche d'alternance »**

Les livrets sont disponibles au sein du service afin de vous accompagner dans la recherche de votre stage et/ou de votre alternance.



2. NOS ACTIONS POUR VOUS ACCOMPAGNER

✓ Prenez rendez-vous avec une conseillère

Les conseillères d'orientation et d'insertion professionnelle vous reçoivent afin de vous accompagner dans vos projets d'études et professionnels. Sur rendez-vous au 02 97 87 66 60 à Lorient et au 02 97 01 27 00 à Vannes.

✓ Une photo professionnelle ?

En septembre, inscrivez-vous au shooting. Le service vous propose d'agrémenter votre CV avec une photo professionnelle

✓ Vous souhaitez rencontrer un professionnel ? Participez aux cafés pros

Ces rendez-vous sont des temps d'échanges conviviaux et informels entre des professionnels et des étudiants. Un format court, 1h maxi sur la pause déjeuner.



✓ Vous avez un projet d'entrepreneuriat ? On vous accompagne !

Vous avez un projet, une idée de création d'activité, d'entreprise ? Tout étudiant ou jeune diplômé (de moins de 3 ans) qui a envie de découvrir le domaine de l'entrepreneuriat est accompagné et aidé au sein d'un PEPITE : un Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat.

Sensibilisation, challenges, statut spécifique ... Le service a mis en place un cadre favorable pour permettre aux étudiants de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale.

Retrouvez toutes nos informations et actualités sur le site de l'ubs :
Formation / réussir ici / insertion professionnelle et orientation



Le LANSAD au sein de l'UFR LLSHS

Cycle Licence

Année universitaire 2023-2024

LANSAD : **L**angues pour **S**écialistes des **A**utres **D**isciplines

Tous les étudiants inscrits en licence à l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines doivent choisir une langue vivante dans le cadre de l'UEC Unité d'Enseignements Complémentaires.

Quelles langues peut-on choisir ?**Deux parcours :**

- **parcours 0/ débutant** (si vous n'avez **jamais** étudié cette langue)
- **parcours 1/ confirmé** (langue déjà étudiée).

Selon votre goût, votre projet, votre année d'étude, votre filière, vous pourrez choisir entre les langues proposées dans le tableau ci-dessous.

Parcours 0/ débutant	Parcours 1/ confirmé
Allemand	Allemand
	Anglais
Breton	Breton
Catalan	
Chinois	Chinois
Espagnol	Espagnol
Italien	Italien
Portugais	
Russe	

N.B : il faut un minimum de 10 étudiants pour ouvrir un groupe de langue.

Les inscriptions pédagogiques s'effectuent début septembre via l'ENT (ipweb).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre.

Pour les étudiants de L2, l'inscription se fera **uniquement** sur les niveaux **02** (parcours débutant, langue débutée à l'université en L1) et niveaux **12** (parcours confirmé, langue déjà étudiée avant la L1).

Pour les étudiants de L3, l'inscription se fera **uniquement** sur les niveaux **03** (parcours débutant, langue débutée à l'université en L1) et niveaux **13** (parcours confirmé, langue déjà étudiée avant la L1).

Vous avez la possibilité de choisir une 2^e langue vivante dans le cadre des activités d'ouverture.
Pour les L2 et L3, ce choix n'est possible que si vous avez déjà étudié la langue en L1/L2.

Organisation de l'enseignement

Les cours se déroulent :

- **le mercredi** de 15h30 à 17h30 ou **le vendredi après-midi** de 13h30 à 15h30 ou de 15h30 à 17h30 **pour les étudiants de L1.**
- **le vendredi après-midi** de 13h30 à 15h30 ou de 15h30 à 17h30 **pour les étudiants de L2 et L3.**

Le planning des cours est disponible dans l'Espace Numérique de Travail

(<https://ent.univ-ubs.fr/>), sous la rubrique organisation >planning étudiants > LLSHS > Lansad (langues)

Semestre 1 :

9 TD de 2h

Les cours commencent le mercredi 27 septembre et le vendredi 29 septembre 2023.

Examen Terminal : vendredi 8 décembre 2023.

Semestre 2 :

9TD de 2h

Les cours commencent le mercredi 17 janvier et le vendredi 19 janvier 2024.

Examen Terminal : vendredi 29 mars 2024.

Session 2 (rattrapage) : Vendredi 21 juin 2024.

Il s'agira d'un écrit pour les étudiants de L1 (d'un oral pour une langue étudiée dans le cadre des activités d'ouverture) et d'un oral pour les étudiants de L2 et L3.

Modalités de contrôle

Les étudiants **assidus** sont soumis à la règle du **contrôle continu et du contrôle terminal**. La note finale du semestre est composée de deux contrôles continus (compréhension et expression orale) et d'un examen terminal (compréhension et expression écrite).

La présence aux épreuves du contrôle continu est obligatoire.

Les étudiants **non assidus** sont soumis au seul contrôle terminal.

Dans le cadre des activités d'ouverture, les langues sont évaluées uniquement au contrôle continu.

Contacts

Secrétariat LANSAD : Karen LE DESSERT (karen.le-dessert@univ-ubs.fr)

Directrice du LANSAD : Frédérique Martin (frederique.martin@univ-ubs.fr)

Certifications de langues étrangères.

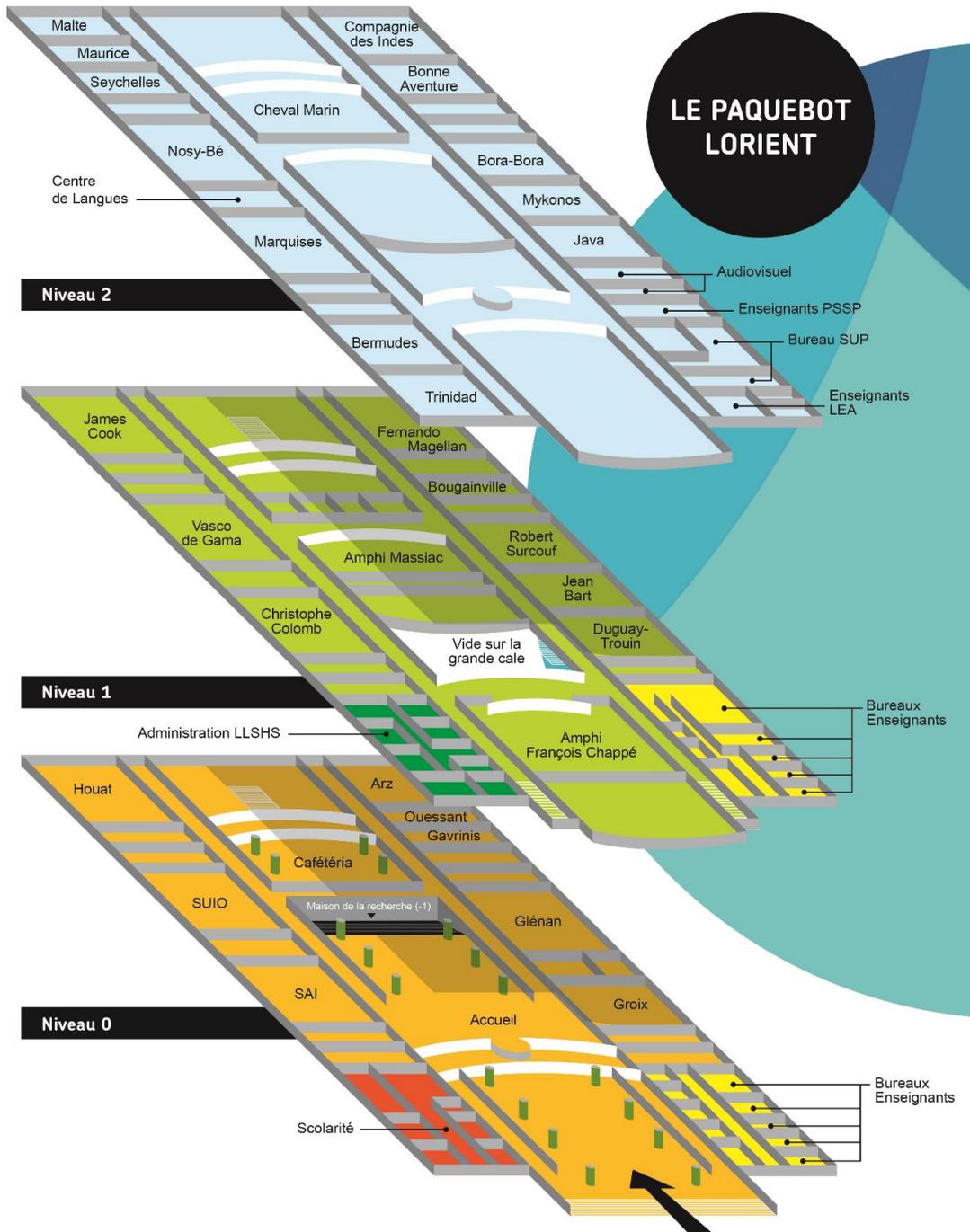
Vous suivez une formation à l'UFR LLSHS, vous avez donc la possibilité de passer des certifications en langue étrangère en anglais, allemand, espagnol, catalan, et chinois.

Pour obtenir des renseignements précis sur le calendrier, le coût, le niveau requis et/ou validé par chaque certification, consultez le site du Centre de Langues de l'UBS

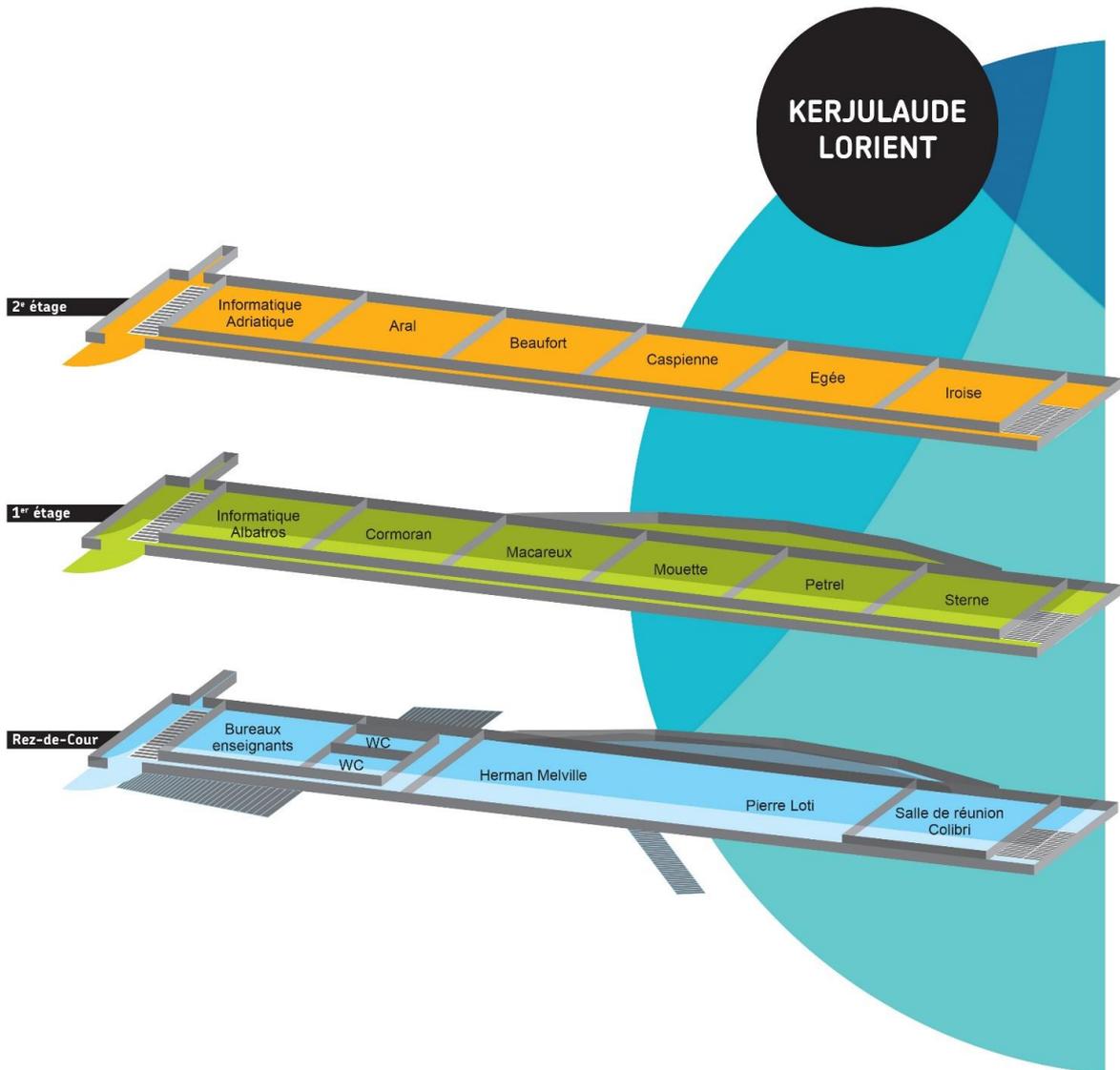
(<http://www.univ-ubs.fr/fr/international/formations-en-langues/centre-de-langues.html>).

Ses bureaux se situent au deuxième étage du Paquebot si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements.

PLAN DU PAQUEBOT



PLAN DE KERJULAUDE



CONSIGNES DE SECURITE

CONSIGNES DE SECURITE



En cas d'alarme incendie, l'enseignant responsable de sa salle de cours doit **obligatoirement** sortir et conduire ses étudiants jusqu'au point de rassemblement, situé à l'arrière du bâtiment dans le parc Youri Gagarine. L'enseignant, à ce moment, endosse le rôle du guide-file et doit vérifier la présence de tous ses étudiants au point de rassemblement.

Les serre-files quant à eux se chargent de vérifier l'évacuation totale du bâtiment. Vous pouvez réintégrer votre salle uniquement après l'autorisation de la direction de l'unité de travail.

Pour information, assistant de prévention de l'unité de travail : **Alexandre HENOFF** - Appariteur de la Faculté.

CONNEXION WIFI

Pour accéder à la plateforme « Partage » pour la messagerie collaborative :

<https://17017.univ-ubs.fr/documentation/display/DOC/Mes+premiers+pas>

Configuration du réseau WiFi Eduroam à destination des utilisateurs de l'UBS :

Nom (SSID) du réseau	eduroam
Identifiant de connexion	Votre identifiant de connexion UBS suivi de @univ-ubs.fr <i>exemple pour un personnel : untel@univ-ubs.fr</i> <i>exemple pour un étudiant : e1234567@univ-ubs.fr</i>
Mot de passe	Votre mot de passe UBS

Sur certains appareils, il peut vous être demandé de valider le certificat de notre serveur d'authentification. Dans ce cas le nom de ce certificat est, depuis le 5 juin 2018 : **DigiCert Assured ID Root CA**.